



## COMMUNE DE LATTAINVILLE



### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à dix-huit heures trente minutes,  
En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Municipal de LATTAINVILLE s'est réuni dans les locaux de la salle de conseil municipal.

Étaient présents :

Monsieur Laurent STEINER, Maire

Mesdames Martine JORE & Bénédicte BRANDEIS, adjointes au Maire

Madame et Messieurs Roddy ANDRÉ, Florent LE NÉGARET, Didier LEBEAU, Philippe CHATELAIN et Jean-Louis DELAGRAINGE.

Étaient absents : Madame Florence CHRÉTIEN (pouvoir à Martine JORE) et Messieurs Jean-Marc LANGARD (pouvoir à Laurent STEINER) & Antoine PRUDHOMMEAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Louis DELAGRAINGE date convocation : 17.03.2022

#### Ordre du jour

- |                                         |                                      |
|-----------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Vote du compte administratif         | 9. SE60 - travaux mise en souterrain |
| 2. Vote du Compte de Gestion            | Rte Delincourt                       |
| 3. Affectation du résultat              | 10. Durée amortissement travaux SE60 |
| 4. Octroi de subventions                | 11. Vote budget primitif 2022        |
| 5. Vote des taxes locales               | 12. Mise en place de la M57          |
| 6. Point des projets et investissements | 13. Tableau des élections            |
| 7. Dossiers de subventions à déposer    | 14. Festivités                       |
| 8. Financement SIVOM                    | 15. Divers                           |

Le compte-rendu du précédent conseil a été relu et accepté à l'unanimité des présents.

#### 1. Vote du Compte Administratif 2021 : délibération 2022.007

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil la copie des comptes 2021 ainsi qu'une note de présentation brève et synthétique du budget qui est lue et commentée. Il précise que le **résultat de clôture 2021 est de 130 722.96€ (335 442.55€-204 719.59€)** après report de l'exercice précédent (pour mémoire, le résultat de clôture 2020 était de 124 416.37€).

Le Compte Administratif, résumé ci-dessous est mis au vote hors la présence du Maire, sous la présidence de M. Didier LEBEAU, doyen de l'assemblée ; il est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

|                               |                | DÉPENSES    | RECETTES    |
|-------------------------------|----------------|-------------|-------------|
| RÉALISATIONS EXERCICE 2021    | Fonctionnement | 161 373.07€ | 187 063.26€ |
|                               | Investissement | 32 472.23 € | 23 962.92€  |
| REPORT EXERCICE 2010          | Fonctionnement |             | 124 416.37€ |
|                               | Investissement | 10 874.29€  |             |
| TOTAUX RÉALISATIONS & REPORTS |                | 204 719.59€ | 335 442.55€ |
| RÉSULTATS CUMULÉS             | Fonctionnement | 161 373.07€ | 311 479.63€ |
|                               | Investissement | 43 346.52€  | 23 962.92€  |
| TOTAUX CUMULÉS                |                | 204 719.59€ | 335 442.55€ |



# COMMUNE DE LATTAINVILLE

## 2. Vote du Compte de Gestion 2021 : délibération 2022.008

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Monsieur le Maire est invité à signer le document fourni par la trésorerie.

|                | Résultat de<br>clôture 2020 | Part affectée à<br>l'investissement | Résultat exercice<br>2021 | Résultat de clôture<br>exercice 2021 |
|----------------|-----------------------------|-------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| Investissement | -10 874.29€                 |                                     | -8 509.31€                | -19 383.60€                          |
| Fonctionnement | 135 290.66€                 | -10 874.29€                         | 25 690.19€                | 150 106.56€                          |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>124 416.37€</b>          | <b>-10 874.29€</b>                  | <b>17 180.88€</b>         | <b>130 722.96€</b>                   |

## 3. Affectation du résultat : délibération 2022.009

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui laisse apparaître :

### Reports

|                                                                                   |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure  | 10 874.29€  |
| Pour rappel : excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure | 124 416.37€ |

### Soldes d'exécution

|                                                                         |            |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|
| Un solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de   | 8 509.31€  |
| Un solde d'exécution (excédent R002) de la section de fonctionnement de | 25 690.19€ |

### Besoin net de la section d'investissement

|                                                                      |            |
|----------------------------------------------------------------------|------------|
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à | 19 383.60€ |
|----------------------------------------------------------------------|------------|

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

### Compte 1068

|                                               |            |
|-----------------------------------------------|------------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) | 19 383.60€ |
|-----------------------------------------------|------------|

### Ligne 002

|                                                       |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) | 130 722.96€ |
|-------------------------------------------------------|-------------|

## 4. Octroi des subventions : délibération 2022.010

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité d'octroyer des subventions comme suit :

|                                 |        |
|---------------------------------|--------|
| LATTAINVILLE PATRIMOINE         | 3 000€ |
| SPA                             | 200€   |
| CAISSE DES ECOLES DE DELINCOURT | 300€   |





## COMMUNE DE LATTAINVILLE

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| APE COLLEGE CHAUMONT | 90€           |
| <b>TOTAL</b>         | <b>3 590€</b> |

### 5. Vote des taxes locales : délibération 2022.011

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent, ainsi que cela avait été évoqué lors du dernier conseil, décider ne pas augmenter le taux des taxes communales.

Les membres du Conseil Municipal ont validé à l'unanimité cette proposition et voté les taux communaux comme suit :

|                              | Taux 2021<br>(pour rappel) | Taux 2022 voté par<br>le CM de<br>LATTAINVILLE | NB :<br><br>Taux plafond pour<br>2021 |
|------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Taxe sur le foncier bâti     | 50.20%                     | 50.20%                                         | 116.14%                               |
| Taxe sur le foncier non-bâti | 45.14%                     | 45.14%                                         | 123.37%                               |

Monsieur le Maire est chargé du remplissage, de la signature et de l'envoi de l'imprimé 1259 aux services concernés.

### 6. Point des projets :

Monsieur le Maire énonce la liste des projets proposés et indique que tous ne pourront peut-être pas être retenus pour des questions financières.

Il rappelle que le maintien en bon état des bâtiments et édifices publics est primordial.

Projets proposés (liste non exhaustive) :

- Travaux de sécurisation des routes : 17 500€
- Achat d'une remorque : 6 000€
- Travaux sur église : 20 000€
- Remplacement des huisseries des locations : 20 000€
- Achat et pose d'un défibrillateur : 2 500€
- Modification du PLU : 7 000€
- Installation compteur et divers travaux location au-dessus mairie : 3 500€
- Travaux SE60 : 70 000€ hors fibre à rajouter 7 200€
- Aménagement chemins dont achat terrains : 5 000€
- Travaux voirie (sente noisetiers et « la ruelle »)

### 7. Demandes de subventions :

Monsieur le Maire rappelle que 3 dossiers de subventions ont été présentés aux services de l'état et du département :

- . sécurisation route de Chambors (CD60 et préfecture)
- . voirie « la ruelle » et sente des noisetiers (CD et préfecture) – dossiers acceptés
- . église (CD et préfecture).



REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT de L'OISE - CANTON DE CHAUMONT-en-VEXIN

## COMMUNE DE LATTAINVILLE

Il propose de refaire un point sur ces dossiers avec les services concernés et de représenter, si nécessaire, ces dossiers qui sont importants pour le village.

Après délibération les membres du Conseil Municipal ont validé à l'unanimité les propositions ci-dessus :

. vérification auprès des services concernés de l'octroi des subventions demandées et dépôt d'une nouvelle demande si nécessaire auprès du département, de la région, de l'état pour les dossiers suivants :

- . travaux église
- . sécurisation route de Chambors
- . puits à béliet.

Monsieur le Maire est chargé de la rédaction et de la transmission des dossiers auprès des services concernés.

### 8. Financement du SIVOM : délibération 2022.013

Monsieur le Maire rappelle que le fonctionnement du SIVOM est rendu possible grâce à la participation financière des communes qui le composent : Chambors, Delincourt, Lattainville et Reilly.

Ces participations sont calculées :

- . en fonction du nombre d'enfants scolarisés pour le RPI,
- . en fonction du nombre d'habitants pour la partie communication.

Elles sont réglées par acomptes par les 4 communes sur présentation de justificatifs et/ou de tableaux financiers et comptables.

Un point financier global et une régularisation sont faits après le vote des comptes administratif et de gestion du SIVOM.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont validé à l'unanimité les points exposés ci-dessus et la participation financière des communes par le règlement d'acomptes sur présentation, par le SIVOM, de justificatifs ou de tableaux comptables puis d'un point financier global après le vote des comptes de gestion et administratif.

Cette participation est provisionnée par la commune de LATTAINVILLE dans les comptes 65548 (autres contributions) et 62878 (frais de scolarisation des extérieurs).

### 9. Travaux SE60 – route de Delincourt : délibération 2022.014

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait validé les travaux d'enfouissement de la rue de Delincourt mais qu'après étude du dossier en interne, l'enfouissement de la fibre ne semblait pas avoir été prévu dans la proposition du SE60.

Après maints messages restés sans réponse, le SE60 a finalement transmis une demande de chiffrage au SMOTHd (syndicat qui gère la mise en place de la fibre sur le département) : le surcoût engendré par l'enfouissement de la fibre a été estimé à environ 6 000€ HT (7 200€ TTC).





## COMMUNE DE LATTAINVILLE

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de faire des choix concernant les travaux d'investissement à réaliser par la commune ; entre autres projets qu'il n'est pas possible de repousser :

- . le clocher de l'église doit faire l'objet de travaux,
- . les huisseries des locations doivent être remplacées,
- . la modification du PLU est en cours,
- . des travaux urgents de voirie, ...

Il demande aux conseillers de se prononcer sur le maintien ou non des travaux d'enfouissement rue de Delincourt par l'intermédiaire du SE60 sur l'exercice 2022 compte tenu du surcoût à prévoir pour l'enfouissement de la fibre.

Après délibération et compte tenu du surcoût annoncé pour l'enfouissement de la fibre (montant des travaux non inclus dans la proposition du SE60), les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de repousser les travaux d'enfouissement de la route de Delincourt prévus en 2022 sur un prochain exercice.

Monsieur le Maire est chargé d'informer par courrier en recommandé les services du SE60.

### 10. Amortissement travaux SE60 :

Sans objet – travaux repoussés sur un prochain exercice.

### 11. Vote du Budget Primitif 2022 : délibération 2022.015

Monsieur le Maire distribue aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2022 tenant compte de tout ce qui a été décidé précédemment ainsi qu'un dossier de présentation (note brève et synthétique dudit budget).

Il présente et commente lesdits documents.

Après présentation du budget primitif, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les comptes tels que résumés en annexe.

### 12. Mise en place M57 : délibération 2022.016

Monsieur le Maire expose les principaux principes de cette mise en place.

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Cette instruction, qui, selon les services de la DGFIP, est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel



## COMMUNE DE LATTAINVILLE

de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4).

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels m14 (Communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Département) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 simplifiée (commune de moins de 3500 habitants) pour le budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 simplifiée pour le budget principal de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 13. Tenue du bureau de vote des 10 et 14 avril :

Les membres du Conseil Municipal présents à la réunion ont donné leurs disponibilités pour la tenue du bureau de vote pour les 10 et 24 avril prochains.

Il faudra veiller, pour les prochaines élections, de « faire tourner » les membres du bureau.

### 14. Festivités :

Pâques : 17 avril – RV à 10h30 à la mairie pour une chasse aux œufs -invitation à venir-

1er mai : journée intergénération sur l'aire de jeux -invitation à venir-

### 15. Divers :

Sans objet.

Séance levée à 21h00.

| <i>Le Maire</i>                                                                             | <i>Le secrétaire de séance</i>                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Laurent STEINER</b><br><i>Pouvoir de Jean-Marc LANGARD</i>                               | <b>Jean-Louis DELAGRAINGE</b>                                                                  |
| <i>Les adjointes au Maire</i>                                                               | <i>Les conseillers</i>                                                                         |
| <b>Martine JORE</b><br><i>Pouvoir de Florence CHRÉTIEN</i><br><br><b>Bénédicte BRANDEIS</b> | <b>R. ANDRÉ</b><br><br><b>D. LEBEAU</b><br><br><b>F. LE NÉGARET</b><br><br><b>P. CHATELAIN</b> |



REPUBLIQUE FRANCAISE -DEPARTEMENT de L'OISE - CANTON DE CHAUMONT-en-VEXIN

## COMMUNE DE LATTAINVILLE

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|